

GUIDE D'INFORMATION

STAGES DE BACCALAURÉAT

EN SEXOLOGIE

SEX 3101 Intervention sexologique en milieu social : stage I
SEX 3201 Intervention sexologique en milieu social : stage II

Département de sexologie
Université du Québec à Montréal

À l'intention des étudiants¹ qui prévoient s'inscrire aux cours-stages d'*Intervention sexologique éducative et préventive en milieu social*, stages I et II (SEX 3101 et SEX 3201) et des personnes qui collaborent à leur formation pratique.

Document révisé en 2003²
Document révisé en 2005
Document révisé en 2006
Document révisé en 2008
Document révisé en 2009

¹ Le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination.

² Cette mise à jour fut réalisée grâce aux Fonds d'intégration des chargées de cours, chargés de cours (UQAM 2002)

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	III
LEXIQUE	V
CHAPITRE I	
LES STAGES EN MILIEU SOCIAL	1
1.1 Formation pratique en sexologie et stages en milieu social	1
1.2 Place des stages dans la formation	1
1.3 Objectifs généraux de la formation pratique en milieu social	1
1.4 Principes du processus de formation pratique.....	2
1.4.1 L'étudiant est l'agent principal de sa formation	2
1.4.2 Le superviseur de stages et le professionnel associé sont des personnes ressources	2
1.4.3 L'action pédagogique est le fondement des stages	2
1.4.3.1. <i>L'observation et l'intervention sont les clés de l'action pédagogique.....</i>	<i>2</i>
1.4.3.2. <i>L'évaluation et le réajustement sont les actes régulateurs de l'action pédagogique</i>	<i>3</i>
1.4.3.3. <i>L'élaboration du contrat de stages est l'acte préparatoire et la rétroaction est l'acte terminal des stages.....</i>	<i>3</i>
CHAPITRE II	
PROCESSUS DE PLACEMENT ET PRÉPARATION AUX STAGES.....	5
2.1 Le placement des stagiaires	5
2.1.1 Conditions d'accès	5
2.1.2 Le processus de placement	6
2.1.3 Les étapes du processus de placement	6
2.1.3.1. <i>La Préinscription.....</i>	<i>6</i>
2.1.3.2. <i>Les rencontres d'information préparatoires aux stages.....</i>	<i>7</i>
2.1.3.3. <i>L'Intention de stages.....</i>	<i>7</i>
2.1.3.4. <i>La rencontre individuelle.....</i>	<i>7</i>
2.1.3.5. <i>L'appariement stagiaire/milieu.....</i>	<i>7</i>
2.1.3.6. <i>La Confirmation de placement.....</i>	<i>8</i>
2.1.3.7. <i>Consignes importantes pour les étudiants.....</i>	<i>8</i>
2.1.4 Stages hors Québec	8
2.1.5 Stages en région éloignée	9
2.2 Lieu de formation	9
2.3 Le choix d'un lieu de stages.....	10
2.3.1 Critères personnels et professionnels pour la sélection d'un lieu de stages	10
2.3.2 Quelques conseils généraux.....	10
2.3.3 Premiers contacts avec le milieu	11
2.3.3.1. <i>Le dossier de présentation</i>	<i>11</i>
2.3.3.2. <i>La « rencontre/entrevue ».....</i>	<i>12</i>
2.3.4 Suite à ces premières rencontres	12
CHAPITRE III	
INTERVENTION SEXOLOGIQUE EN MILIEU SOCIAL : STAGE I (SEX 3101)	13
3.1 Présentation du stage I.....	13
3.2 Objectifs de formation du stage I.....	13
3.3 Modalités de formation du stage I.....	16
3.3.1 La durée du stage I	16
3.3.2 Les activités de formation du stage I	16
3.3.2.1. <i>Rencontres préparatoires aux stages.....</i>	<i>16</i>
3.3.2.2. <i>Les rencontres de groupe.....</i>	<i>16</i>
3.3.2.3. <i>Le contact avec le milieu</i>	<i>17</i>
3.3.2.4. <i>Observation du milieu social.....</i>	<i>17</i>
3.3.2.5. <i>Participation à l'intervention.....</i>	<i>18</i>
3.3.2.6. <i>Planification d'un projet d'intervention.....</i>	<i>18</i>
3.3.2.7. <i>Bilan du premier stage.....</i>	<i>18</i>

CHAPITRE IV	
L'INTERVENTION SEXOLOGIQUE EN MILIEU SOCIAL : STAGE II (SEX 3201).....	19
4.1 Présentation du stage II	19
4.2 Objectifs de formation du stage II	19
4.3 Modalités de formation du stage II	21
4.3.1 La durée du stage II	21
4.3.2 Les activités de formation du stage II.....	21
4.3.2.1. <i>Les rencontres de groupe</i>	22
4.3.2.2. <i>Implantation du projet d'intervention</i>	22
4.3.2.3. <i>Expérimentation et évaluation du projet d'intervention</i>	23
4.3.2.4. <i>Bilan du deuxième stage</i>	23
CHAPITRE V	
LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET L'ENCADREMENT DES STAGES.....	25
5.1 Les modalités d'évaluation	25
5.1.1 Processus d'évaluation	25
5.1.2 Notation	26
5.2 Encadrement des stages	26
5.2.1 Encadrement par le professionnel associé	26
5.2.1.1. <i>L'insertion dans le milieu</i>	27
5.2.1.2. <i>La supervision des interventions ou des activités</i>	27
5.2.1.3. <i>L'évaluation des apprentissages</i>	27
5.2.2 Encadrement par le superviseur de stages.....	28
5.2.2.1. <i>La préparation aux stages</i>	28
5.2.2.2. <i>L'encadrement</i>	28
5.2.2.3. <i>L'évaluation des apprentissages</i>	28
CHAPITRE VI	
DROITS D'AUTEUR ET CODE D'ÉTHIQUE.....	29
6.1 Droits d'auteur	29
6.2 Code d'éthique	29
CONCLUSION.....	31
ANNEXE 1	
TABLEAU DES ACTIVITÉS DE FORMATION DU STAGE I	33
ANNEXE 2	
TABLEAU DES ACTIVITÉS DE FORMATION DU STAGE II	35

PRÉAMBULE

Le milieu de la santé et des services sociaux, les organismes parapublics et les groupes communautaires offrent aux stagiaires en sexologie des possibilités inestimables d'apprentissage à l'intervention sexologique éducative et préventive. Ils constituent autant de lieux où le futur sexologue peut mettre en pratique les connaissances acquises et les habiletés développées à l'intérieur de sa formation. Les stages représentent l'occasion privilégiée pour consolider cet apprentissage.

Étant conforme avec les règlements de l'UQAM et *Les Lignes directrices de la Politique de stages* du programme du premier cycle en sexologie (2001)³, ce document offre des points de repères susceptibles d'aider l'étudiant dans la recherche de son milieu hôte et dans l'ensemble du déroulement des stages I et II. Ce guide est donc un instrument préparatoire aux stages et également un instrument de référence et d'information sur les stages.

Certaines démarches conseillées à l'intérieur de ce document doivent toutefois être utilisées avec souplesse, ce qui demande une certaine initiative et un sens critique de la part des utilisateurs. Par ailleurs, certains éléments présentés dans ce guide peuvent varier selon les groupes et les superviseurs de stages.

Pour les étudiants qui feront leurs stages à l'extérieur du Québec ou en région éloignée, l'ensemble des éléments de ce document sera applicable, peu importe l'endroit où se dérouleront les stages. Les étudiants doivent également se référer au document *Politique des stages hors Québec* ou au *Projet pilote pour les stages en région éloignée*.

³ PROGRAMME DE PREMIER CYCLE EN SEXOLOGIE (2001). Les lignes directrices de la politique de stages. Département de sexologie, Université du Québec à Montréal, 23p. Ce document est disponible pour consultation auprès de la personne chargée de formation pratique.

LEXIQUE

Chargé de formation pratique

Personne rattachée à la Faculté des sciences humaines qui a pour fonction d'accompagner les étudiants dans tout le processus de placement en stages et d'assurer la liaison entre les étudiants et les organismes susceptibles de recevoir des stagiaires.

Formation pratique

La formation pratique consiste à mettre l'étudiant en situation professionnelle afin qu'il développe les compétences requises par la profession qu'il a choisie. Une attitude réflexive le conduisant en permanence à interroger sa pratique pour consolider ou faire émerger de nouveaux savoirs est attendue du stagiaire.

Formation professionnelle

Formation à l'exercice d'un métier qui répond à des exigences de qualification.

Intention de stages

Formulaire rempli par l'étudiant, qui lui permet de préciser ses intérêts, ses motivations et ses aptitudes professionnels en identifiant les types de milieux, de problématiques ou de clientèles souhaités pour ses stages.

Organisme d'accueil (milieu hôte)

Entreprise privée, publique ou parapublique, ministère, association ou organisme du milieu social desservant une ou des clientèles et qui contribue à la formation du stagiaire en lui assurant les activités et les conditions d'apprentissage nécessaires à l'atteinte des objectifs de stages définis par le programme.

Professionnel associé

Personne qui assume l'encadrement de l'étudiant dans le milieu de stages. Par encadrement, on entend son insertion dans l'organisme d'accueil, la préparation, la révision et le contrôle de ses interventions ainsi que l'évaluation des apprentissages faits par le stagiaire.

Superviseur de stages (professeur ou chargé de cours)

Personne qui assume la charge d'enseignement des cours d'*Intervention sexologique éducative et préventive en milieu social : stage I* et *stage II* (SEX 3101 et SEX 3201) et qui est responsable de l'encadrement pédagogique et de la qualité sexologique des informations et interventions des stagiaires.

Stages en sexologie

Activités siglées de formation pratique inscrites dans le programme de baccalauréat en sexologie. Les stages sont un choix pédagogique qui privilégie le contact direct avec la pratique comme source de connaissances et moyen de formation. Ils constituent une activité pédagogique structurée, réalisée dans un milieu d'intervention sous la responsabilité d'un professionnel associé. Ils supposent l'expérimentation du processus d'intervention sexologique et en ce sens, ne peuvent se limiter à de l'observation ou de la recherche.

Stagiaire

Étudiant inscrit aux stages qui se rend dans un milieu hôte à une ou des périodes préétablies à des fins d'apprentissages pratiques.

CHAPITRE I

LES STAGES EN MILIEU SOCIAL

1.1 Formation pratique en sexologie et stages en milieu social

Dans le cadre du programme de formation en sexologie, l'étudiant est invité à s'engager dans des activités d'apprentissage orientées vers la pratique. Ces activités se distinguent des cours théoriques du fait qu'elles débouchent sur l'action. Leur finalité est l'intégration des connaissances, des attitudes et des habiletés nécessaires à l'exercice de la profession de sexologue.

Les stages se caractérisent par une période d'expérimentation dans un milieu d'intervention social. Dirigé, encadré et guidé par un professionnel associé, l'étudiant participe à un ensemble d'activités lui permettant de s'entraîner à l'exercice de la profession pour laquelle il est préparé. Cette expérimentation progressive permet à l'étudiant de se familiariser avec un milieu où il pourra être appelé à œuvrer à sa sortie de l'université, de faire le lien entre la formation théorique offerte par le baccalauréat en sexologie et les applications pratiques et de s'initier aux principaux gestes professionnels qu'il devra poser.

1.2 Place des stages dans la formation

Le baccalauréat en sexologie vise l'acquisition d'une formation interdisciplinaire, ce qui implique l'acquisition d'un savoir sexologique bio-psycho-socio-culturel et l'apprentissage de différentes approches pédagogiques et de relation d'aide qui permettent d'intervenir de façon efficace dans le domaine de l'intervention éducative et préventive en lien avec la sexualité. Le baccalauréat en sexologie offre plusieurs cours visant à développer des habiletés à intervenir auprès de clientèles desservies par différents milieux sociaux. Pour la mise en pratique de ces connaissances et le développement des attitudes et des habiletés professionnelles, le programme prévoit également deux stages qui impliquent des séjours dans un organisme à caractère social.

Les stages représentent donc une activité importante dans la formation des étudiants en sexologie. Ils sont répartis sur deux sessions (stage I à l'automne et stage II à l'hiver) et représentent deux journées, c'est-à-dire 14 heures, de présence par semaine dans le milieu hôte et, cela, en alternance avec plusieurs périodes d'enseignement à l'université.

1.3 Objectifs généraux de la formation pratique en milieu social

Cinq grands objectifs orientent la formation pratique en milieu social. Par l'observation des actes professionnels posés par son professionnel associé ou d'autres membres du milieu hôte et par l'exécution sous supervision de certaines tâches, les stages doivent permettre à l'étudiant :

- ✧ de connaître, par l'expérience, les différents aspects de la profession de sexologue en milieu social;
- ✧ de vérifier et de confronter ses connaissances théoriques à la réalité pratique;
- ✧ de développer un certain nombre d'attitudes et d'habiletés que requiert l'exercice de la profession de sexologue;
- ✧ de faire la preuve de son aptitude à la pratique de l'intervention (de groupe et

- individuelle) en s'expérimentant à titre de sexologue;
- ↳ de développer une certaine autonomie professionnelle.

1.4 Principes du processus de formation pratique

Pour lui permettre de réaliser ses objectifs de formation pratique, le stagiaire est invité à tenir compte des principes suivants :

1.4.1 L'étudiant est l'agent principal de sa formation

La formation pratique en milieu social repose sur un principe d'autoformation guidée qui laisse une responsabilité progressive au stagiaire. Pour l'application de ce principe, les personnes qui l'accompagnent fournissent des orientations générales pour le guider dans sa démarche et laissent l'opportunité au stagiaire de prendre des décisions quant aux modalités qui permettront de faire les apprentissages attendus. Par conséquent, **l'étudiant demeure le principal responsable de sa formation**. Son professionnel associé lui procure un encadrement individualisé et le superviseur de stages assure un suivi constant, mais **il revient au stagiaire d'initier et de concrétiser la réussite de ses stages**.

L'implication personnelle de l'étudiant et ses confrontations avec les exigences de l'intervention en milieu social lui permettront de se définir et de se préciser à titre de sexologue. Il s'avère alors important qu'il s'implique à divers niveaux dans l'organisme, tout en respectant ses objectifs d'apprentissage et en travaillant en étroite collaboration avec le professionnel associé.

1.4.2 Le superviseur de stages et le professionnel associé sont des personnes ressources

L'étudiant qui ressent un besoin d'encadrement ou de support peut trouver conseil et soutien auprès des personnes qui l'accompagnent dans sa démarche de formation professionnelle. À cet effet, des périodes d'encadrement de groupe et individuel sont prévues tant à l'université que dans le milieu hôte pour offrir le support nécessaire et pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants.

1.4.3 L'action pédagogique est le fondement des stages

Pendant la durée des stages, l'étudiant va partager les préoccupations, les intérêts et les questionnements sur le plan de l'intervention éducative et préventive des professionnels du milieu. Par l'observation, l'action et l'évaluation, il développera des habiletés d'intervention en éducation à la sexualité en tenant compte de l'approche privilégiée du milieu.

1.4.3.1. L'observation et l'intervention sont les clés de l'action pédagogique

Connaître par l'observation et agir par l'intervention représentent les deux pôles de l'action pédagogique. Le stagiaire apprend à jouer conjointement et continuellement des rôles d'observateur et d'intervenant. En situation de stages, l'étudiant expérimente l'observation participante (active) tout en participant aux activités prévues en accord avec le professionnel associé.

L'**observation participante** correspond à une action pédagogique qui consiste à regarder, à interroger et à analyser le milieu afin de mieux le connaître, de s'y **intégrer activement**, d'y développer un projet d'intervention et d'acquérir des connaissances, des attitudes et des habiletés professionnelles.

En ce qui concerne l'*intervention*, elle représente « l'action d'agir consciemment et volontairement dans des situations précises, dans le but de les modifier ou de les influencer » (p. 756)⁴. L'intervention sexologique éducative et préventive consiste plus particulièrement à poser des actes professionnels susceptibles de modifier ou d'influencer les connaissances, les attitudes et les habiletés du groupe cible en matière de sexualité.

1.4.3.2. L'évaluation et le réajustement sont les actes régulateurs de l'action pédagogique

Les principales activités des stages sont l'observation participative (active) et l'intervention dans le milieu hôte. Cependant, l'approche réflexive et l'analyse critique ont également une grande importance. Évaluer son intervention est un acte de réflexion qui permet d'analyser des situations d'apprentissage et de réajuster ses objectifs et ses approches pédagogiques. En fonction des objectifs et du contenu des stages, en fonction du projet et des activités de stages, l'évaluation et le réajustement consistent à analyser, à critiquer, à remettre en cause, à clarifier et à modifier, en tout ou en partie, son agir pédagogique d'intervenant. L'évaluation et le réajustement soutiennent et relancent l'apprentissage en vue d'une meilleure pratique.

1.4.3.3. L'élaboration du contrat de stages est l'acte préparatoire et la rétroaction est l'acte terminal des stages.

À son arrivée dans le milieu ou aux premiers instants, l'étudiant élabore un contrat de stages dans lequel il explore et explicite, entre autres, ce qu'il a l'intention de faire durant les stages (objectifs personnels et professionnels). En définissant ses objectifs, en collaboration avec son professionnel associé, l'étudiant est invité à développer son autonomie professionnelle.

Après la période requise de présence dans le milieu, l'étudiant se questionne sur le degré d'atteinte des objectifs développés à l'intérieur du contrat, sur l'acquisition ou le développement d'habiletés et l'assimilation du contenu tel que déterminé par le programme. Il tire des conclusions en termes de suggestions ou d'orientation pour l'avenir et fait une réflexion sur sa carrière professionnelle qui s'amorce.

⁴ LEGENDRE, Renald. (1993). Dictionnaire actuel de l'éducation (2ème édition). Montréal: Guérin Éditeur.

CHAPITRE II PROCESSUS DE PLACEMENT ET PRÉPARATION AUX STAGES

2.1 Le placement des stagiaires

Avant de se retrouver dans son milieu de stages, l'étudiant devra assister à deux rencontres préparatoires aux stages, compléter certains formulaires, rencontrer individuellement la personne chargée de formation pratique et, pour les étudiants qui souhaiteraient faire leurs stages hors Québec, entreprendre certaines démarches. Accompagné de la personne chargée de la formation pratique, l'étudiant devra suivre les procédures du processus de placement. Ces activités se déroulent aux sessions d'automne et d'hiver qui précèdent le début des stages. Préalablement à son inscription aux cours-stages, l'étudiant devra s'être conformé aux exigences stipulées dans le document « Les lignes directrices de la Politique des stages ».

2.1.1 Conditions d'accès

Pour être éligible à l'inscription en stages, certaines conditions, **non négociables**, doivent être respectées. L'étudiant doit avoir réussi 20 cours. Parmi ces cours certains doivent **obligatoirement** être complétés et réussis avant le début des stages. Il s'agit des six cours suivants (les cours entre parenthèse sont des cours préalables) :

COM 1125	<i>Laboratoire d'entraînement à l'animation;</i>
SEX 2103	<i>Initiation aux techniques d'entrevue sexologique;</i>
SEX 2201	<i>Planification d'une intervention sexologique à des fins éducatives et préventives;</i>
SEX 2203	<i>Étude des programmes d'intervention sexologique éducative et préventive et des stratégies d'implantation;</i>
SEX 2207	<i>Laboratoire d'initiation aux méthodes et techniques d'intervention sexologique éducative et préventive (SEX 2201);</i>
SEX 2208	<i>Modèles de relation d'aide et d'intervention individualisée (SEX 2103).</i>

L'obtention d'une moyenne académique d'un minimum de 2.00 sur 4.30 est nécessaire pour être autorisé à faire ses stages. Il faut cependant savoir que tout étudiant qui a une moyenne académique située entre 2.00 et 2.50 inclusivement au moment de son placement verra son dossier soumis à la direction de programme afin d'évaluer s'il sera autorisé ou non à faire ses stages durant l'année académique qu'il désire. De plus, la moyenne académique minimale exigée pour être autorisé à faire ses stages en région éloignée est de 2.80 sur 4.30 tandis que celle pour les stages hors Québec est de 3.20 sur 4.30.

Dans le cas des stages hors Québec, le cours SEX 3203 *Intégration et maturation professionnelle* doit être réussi avant le départ ainsi que les cours du baccalauréat dans le domaine de pratique du milieu hôte. De plus, tout autre cours jugé pertinent peut être exigé.

D'autre part, les étudiants stagiaires devront informer la direction du programme de toute condamnation en vertu des articles 153 et suivants et 271 et suivants du Code Criminel Canadien

(infractions de nature sexuelle). La confidentialité est assurée. L'étudiant stagiaire ayant été reconnu coupable d'une infraction de ce type devra recevoir la permission d'effectuer ses stages et, le cas échéant, ces stages se dérouleront sous l'étroite supervision du « Comité des cas particuliers de stages ».

Le Comité d'encadrement des cas particuliers de stages est mis en place afin d'assurer un encadrement individualisé aux stagiaires qui éprouvent certains problèmes d'ordre académique, personnel ou possédant un dossier criminel de nature sexuelle. Ce comité d'encadrement est constitué par le directeur du programme, un professeur du Comité de programme et un troisième professeur dûment nommé par le Comité lui-même ayant une expertise en lien avec la problématique spécifique de l'étudiant. Ce comité a pour mandat d'évaluer les possibilités de milieux de stages en fonction des particularités de l'étudiant et d'assurer un suivi et un lien entre le superviseur de stages et le professionnel associé du milieu ainsi que d'encadrer l'étudiant tout au long de ses stages. Tout ceci a pour but de permettre à ce dernier de parfaire ses stages dans les meilleures conditions possibles. Toutes les réunions dudit comité sont tenues à huis clos afin d'assurer la confidentialité des dossiers traités.

2.1.2 Le processus de placement⁵

Le placement en stages est à la fois un acte pédagogique et un acte administratif. Le processus de placement en stages s'échelonne sur plusieurs mois et s'articule autour de trois dimensions en interaction. Il consiste à informer les futurs stagiaires sur les divers aspects des stages et du processus de placement et à recueillir leurs *Intentions de stages*; à solliciter des milieux d'accueil pertinents sur le plan de l'intervention sexologique à accueillir des stagiaires et à procéder aux meilleurs pairages possibles.

Cet appariement doit prendre en compte les intérêts et les expériences des étudiants, **mais aussi**, les objectifs pédagogiques du programme et des cours-stages et les exigences et particularités des milieux hôtes.

Ce travail est assumée par le chargé de formation pratique qui doit d'un côté travailler avec les étudiants et de l'autre solliciter les organismes (institutionnels, privés et communautaires). Il doit également évaluer la faisabilité des stages dans ces organismes (problématique, activités proposées, encadrement, etc.).

2.1.3 Les étapes du processus de placement

2.1.3.1. La *Préinscription*

La *Préinscription* est une opération simple qui se fait à l'automne précédant le stage I. Elle vise à donner une vision relativement réaliste du nombre d'étudiants qui seront inscrits aux stages l'année suivante et à donner un premier portrait des lieux géographiques où ils souhaiteront faire leurs stages. Cette première étape permet au chargé de formation pratique de faire une meilleure planification du processus de placement à venir.

⁵ Inspiré de la Politique de placement en stage de l'École de travail social et mise à jour en novembre 2003 par S. Cameron.

2.1.3.2. Les rencontres d'information préparatoires aux stages

Dès l'automne qui précède le début des stages, une première rencontre d'information préparatoire aux stages est organisée pour les étudiants. Celle-ci permet de donner de l'information générale sur les stages et sur le processus de placement. Elle vise également à calmer les inquiétudes des futurs stagiaires et à répondre à leurs questions.

La seconde rencontre d'information préparatoire aux stages, qui se fait au début de la session d'hiver précédant le stage I, vise à amorcer, avec les étudiants, la réflexion autour de leur intention de stages, la préparation de leur curriculum vitae ainsi qu'à une « rencontre/entrevue » avec les organismes d'accueil. Bref, à s'approprier davantage l'ensemble du processus de placement.

2.1.3.3. L'Intention de stages

L'*Intention de stages* est un formulaire, rempli par l'étudiant, qui lui permet de préciser ses intérêts, ses motivations et ses aptitudes professionnels en identifiant les types de milieux, de problématiques ou de clientèles souhaités pour ses stages.

Cette *Intention de stages* est un outil important pour le chargé de formation pratique puisque les informations contenues dans ce document permettent de procéder à l'appariement stagiaire/milieu. L'*Intention de stages* doit être remise pour la date fixée au calendrier des opérations. Cette date est clairement indiquée aux étudiants dans le *Calendrier des activités préparatoires aux stages* qui leur est remis au début du processus de placement en stages, soit à l'automne précédent le début des stages.

2.1.3.4. La rencontre individuelle

Tous les étudiants inscrits dans le processus de placement doivent rencontrer le chargé de formation pratique. Cette rencontre d'une demie heure permet de clarifier et préciser certains éléments de l'*Intention de stages* et du curriculum vitae et de discuter des motivations qui ont guidées les choix de l'étudiant.

2.1.3.5. L'appariement stagiaire/milieu

Suite à l'ensemble des rencontres avec les étudiants, le chargé de formation pratique procède à l'appariement stagiaire/milieu. Au fur et à mesure du placement, ils seront avisés du milieu qu'ils doivent contacter pour une « rencontre/entrevue ». Les critères retenus pour effectuer l'appariement sont :

- ⤴ problématique et clientèle souhaitées par l'étudiant;
- ⤴ disponibilité des lieux de stages;
- ⤴ exigences particulières de l'organisme s'il y a lieu;
- ⤴ lieu géographique.

Dans la mesure du possible, la compétition entre étudiants est évitée. Cependant, il arrive qu'un lieu de stages convienne également à plus d'un candidat, dans ce cas, le soin de choisir est laissé à l'organisme. D'autre part, certains organismes souhaitent sélectionner leur stagiaire parmi plusieurs candidatures. Il se peut aussi qu'il y ait un déséquilibre entre l'offre et la demande. Dans un tel cas, il est souhaité que chaque personne intéressée ait la chance de faire valoir sa candidature.

Une « rencontre/entrevue » doit avoir lieu dans l'organisme d'accueil. Elle a pour but de clarifier les attentes de chacun et de vérifier les compatibilités sur le plan professionnel et les affinités entre les parties. La « rencontre/entrevue » complétée, quelque soit le résultat, l'étudiant en avise dès que possible le chargé de formation pratique. Si les résultats de cette « rencontre/entrevue » s'avèrent négatifs, nous reprenons alors le processus avec un autre milieu. Considérant le nombre d'étudiants et la complexité du processus, règle générale, nous n'entreprenons qu'une démarche à la fois.

2.1.3.6. La Confirmation de placement

Lorsque l'étudiant a conclu une entente avec un milieu d'intervention, il avise le chargé de formation pratique qui envoie une lettre à l'organisme. Dès la première semaine de stages, en septembre, les stagiaires reçoivent un formulaire de *Confirmation de placement en stage(s)* qui sera signé par toutes les parties. Ce formulaire tient lieu d'assurance pendant la durée des stages.

2.1.3.7. Consignes importantes pour les étudiants

- ✓ Aucune démarche personnelle ne doit être entreprise par les étudiants auprès des organismes gouvernementaux (CLSC, Centre jeunesse, CHSLD, CH, CSSS). À moins d'ententes préalables avec le chargé de formation pratique, c'est ce dernier qui doit présenter les demandes au service de coordination des stages de ces organismes. Il s'agit ici de ne pas accabler les organismes avec des demandes qui arrivent de toute part, et de donner une chance égale à toutes les personnes intéressées à faire leurs stages dans le réseau, tout en s'assurant d'une certaine coordination.
- ✓ En dehors du réseau gouvernemental, l'étudiant peut participer activement à la recherche et à la négociation de son lieu de stages. Dans ce cas, il doit toujours le faire en **concertation** avec le chargé de formation pratique car plusieurs personnes peuvent s'intéresser au même organisme. Dans un tel cas, toutes les candidatures seront considérées.
- ✓ Durant le processus de placement en stages, l'étudiant doit :
 - ⤴ se maintenir en contact régulier avec le chargé de formation pratique d'où l'importance de s'entendre sur les modes de communication et de participation aux démarches;
 - ⤴ se tenir disponible pour une « rencontre/entrevue » pré-stages, d'où l'importance pour le chargé de formation pratique de pouvoir le rejoindre rapidement;
 - ⤴ informer rapidement le chargé de formation pratique de tout changement à son dossier ou à ses *Intentions de stages*.

2.1.4 Stages hors Québec

Tous les étudiants doivent suivre l'ensemble des étapes liées au processus de placement en stages. Les étudiants intéressés à faire leurs stages à l'extérieur du Québec sont également soumis à la *Politique des stages hors Québec* adopté par le Comité de programme du baccalauréat en sexologie à l'hiver 2004 et révisé par ce même comité à l'automne 2006.

Il est à noter que la possibilité des faire des stages hors Québec est un privilège et que l'Unité de programme de premier cycle en sexologie se réserve le droit de suspendre ce type de stages à tout moment.

2.1.5 Stages en région éloignée

Tous les étudiants intéressés à faire leurs stages en région éloignée doivent suivre l'ensemble des étapes liées au processus de placement en stages. Ils sont également soumis au *Projet pilote pour les stages en région éloignée* mis à l'essai depuis 2006-2007.

Il est à noter que la possibilité de faire des stages en région éloignée est un privilège et que l'Unité de programme de premier cycle en sexologie se réserve le droit de suspendre ce type de stages à tout moment.

2.2 Lieu de formation

Il est recommandé au stagiaire de choisir le milieu ou la clientèle en conformité avec ses intérêts. **Quoiqu'important, l'intérêt n'est toutefois pas le seul critère pour la sélection d'un lieu de stages.** En plus de permettre l'atteinte des objectifs pédagogiques du baccalauréat et des cours-stages, les milieux hôtes, incluant les organismes d'accueil hors Québec et en région éloignée, doivent répondre à certains critères de sélection préétablis dans *Les lignes directrices de la politique des stages (2001)*. Ces critères sont les suivants :

- ✦ une organisation structurée qui dispense des services à des individus, à des groupes ou à une communauté;
- ✦ une pertinence sexologique;
- ✦ la possibilité pour l'étudiant d'être supervisé par un intervenant actif du milieu;
- ✦ la possibilité d'explorer différentes facettes reliées à la profession de sexologue;
- ✦ le milieu permet une présence équivalente à deux jours, soit 14 heures par semaine, et ce, pendant 15 semaines durant le trimestre d'automne et 15 semaines durant le trimestre d'hiver;
- ✦ le milieu donne l'opportunité de vivre des activités diversifiées, individuelles et de groupes;
- ✦ l'opportunité, si possible, d'ouvrir de nouvelles portes à la sexologie et à l'éducation à la sexualité.

Les stages hors Québec et en région éloignée, quant à eux, font l'objet de critères de sélection distincts⁶.

L'organisme s'engage à respecter les attentes et les exigences du programme, notamment :

- ✦ respecter les contrats pédagogiques des stages I et II;
- ✦ que le stagiaire puisse, dans la mesure du possible, être exposé à une variété de situations et de modes d'intervention (relation d'aide, intervention de groupe);
- ✦ que le stagiaire puisse expérimenter le processus de l'intervention et qu'il puisse s'y engager de façon graduée comme observateur, cointervenant et intervenant;
- ✦ que l'organisme dispose de conditions essentielles à la réalisation des stages et d'un contexte propice à l'apprentissage;
- ✦ que le milieu hôte puisse offrir à l'étudiant une présence équivalente à deux jours, soit 14 heures par semaine, et ce, pendant 15 semaines durant le trimestre d'automne et 15

⁶ Voir la section Sélection du milieu d'accueil dans le document Politique des stages hors Québec.

- semaines durant le trimestre d'hiver;
- ✧ lire et commenter les documents produits par les étudiants;
- ✧ assurer une supervision suivie d'au moins une heure par semaine;
- ✧ remplir les formulaires d'évaluation;
- ✧ que l'organisme puisse garantir un certain nombre d'heures d'intervention de groupe dans le cadre du stage II;
- ✧ que les stages soient un apprentissage structuré et non un travail;
- ✧ que le stagiaire puisse participer à la vie de l'organisme, aux réunions, aux comités, être présent aux tables de concertation, etc.⁷

2.3 Le choix d'un lieu de stages

Les démarches à réaliser pour l'obtention d'un lieu de stages sont semblables à celles nécessaires pour décrocher un emploi. Cette partie du document fournit quelques conseils pour aider l'étudiant à faire un choix réfléchi de son lieu de stages en plus de l'outiller pour les premières rencontres avec une personne significative de l'organisme.

2.3.1 Critères personnels et professionnels pour la sélection d'un lieu de stages

Outre les critères de sélection identifiés dans le point précédent *Lieu de formation*, l'étudiant doit également prendre en considération certains critères personnels et professionnels dans le choix de son milieu, par exemple :

- ✧ ses connaissances acquises;
- ✧ ses expériences préalables;
- ✧ ses intérêts quant à la problématique, la clientèle, le type de milieu;
- ✧ la possibilité de vivre une expérimentation nouvelle (par exemple, il n'est pas recommandé de faire ses stages dans un lieu où l'on évolue déjà comme bénévole);
- ✧ l'intérêt et la motivation du milieu à participer à la formation d'un étudiant en sexologie;
- ✧ la pertinence du milieu et de la clientèle choisis dans son cheminement professionnel.

2.3.2 Quelques conseils généraux

À la lumière de sa formation, l'étudiant devra clarifier son ou ses domaines d'intérêt et en faire part au chargé de formation pratique en complétant l'*Intention de stages*. Si l'étudiant a l'impression que tout l'intéresse, il peut utiliser des techniques de prise de décision ou de résolution de problème pour réduire ses choix. Il peut également en discuter avec le chargé de formation pratique qui l'aidera dans son processus de sélection.

Dans certains cas et suite à la « rencontre/entrevue », il pourrait s'avérer approprié de passer quelques heures dans l'organisme d'accueil potentiel pour voir comment l'étudiant s'y sent et comment le milieu se sent envers lui. Les deux parties peuvent alors décider librement et en connaissance de cause de s'engager dans les stages. En cas d'incertitude, l'étudiant peut aviser l'organisme qu'il souhaite prendre le temps de réfléchir pour mieux évaluer la situation avant d'arrêter sa décision. Il ne devra pas s'accrocher à la première ouverture venue, ce qui lui évitera de se retrouver dans un milieu

⁷ Inspiré du document du Module de Travail social. (1990). *Guide des stages module de travail social*. Montréal, Université du Québec à Montréal.

pour lequel il n'aura aucun ou peu d'intérêt. Dans tous les cas, l'étudiant devra aviser le chargé de formation pratique.

Il peut être avantageux de faire les stages à l'extérieur de la région métropolitaine. Les étudiants ont tout intérêt à s'y faire connaître car les chances d'emploi peuvent être meilleures. Cependant, ils doivent prévoir à leur horaire environ huit rencontres de groupe obligatoires à l'UQAM par session pour ce qui a trait aux cours-stages. Pour certaines régions, le *Projet pilote des stages en région éloignée* s'applique, ce qui fait que la présence aux rencontres de groupe obligatoires à l'UQAM par session peut varier.

En toutes circonstances, la courtoisie et la politesse sont de mise. N'oubliez pas que les milieux susceptibles d'accepter un stagiaire sont aussi, dans la plupart des cas, des milieux susceptibles d'engager des sexologues. Quelle que soit l'issue de la « rencontre/entrevue », les démarches entreprises sont le début de la carrière professionnelle. **Non seulement, l'étudiant a tout intérêt à adopter et à conserver une attitude professionnelle, il en a la responsabilité.**

Comme les stages représentent l'étape privilégiée en vue de l'obtention d'un emploi ou d'une lettre de référence significative, il est important d'en optimiser l'efficacité. Or, **les stages sont très exigeants en termes d'heures à investir (présence, préparation, lecture, recherche, rédaction, etc.), au plan intellectuel (assimilation d'apprentissages nombreux), et au plan émotif (adaptation, situations complexes ou difficiles, etc.)**. Il n'est donc pas conseillé, pendant la durée des stages, d'occuper un travail à temps plein.

2.3.3 Premiers contacts avec le milieu

2.3.3.1. Le dossier de présentation

Les premiers contacts avec le milieu peuvent être déterminants dans l'acceptation d'un stagiaire. Posséder un dossier de présentation peut faciliter le contact avec la personne désignée pour la « rencontre/entrevue » dans l'organisme. Il est donc important d'avoir en main les documents suivants :

- ✧ son curriculum vitae ;
- ✧ la liste et la description des cours suivis ;
- ✧ s'il y a lieu, les travaux académiques reliés à la problématique du milieu.

En plus de posséder un dossier de présentation, l'étudiant doit s'assurer de pouvoir répondre à certaines questions susceptibles d'être posées par l'organisme. Pour ce faire, il se doit d'avoir assimilé les informations contenues dans le présent *Guide d'information : Stages de baccalauréat en sexologie*. Les questions peuvent, par exemple, concerner les aspects suivants :

- ✧ les périodes de stages (autant l'automne que l'hiver, une présence équivalente à deux jours, soit 14 heures, par semaine est exigée);
- ✧ les exigences et les attentes du programme destinées au milieu ;
- ✧ le travail à effectuer par l'étudiant (intégration dans le milieu, connaissance du milieu, revue de littérature, analyse de besoins, élaboration d'un projet d'intervention, interventions de groupe, relation d'aide, journal de pratique professionnelle);
- ✧ la documentation disponible remis au début du stage I (chaque professionnel associé

recevra dès septembre une pochette contenant les documents suivants : un plan de cours, un contrat de stage I – que vous élaborerez ensemble –, un formulaire de *Confirmation de placement en stage(s)*, les formulaires d'évaluation du stage I, un guide de supervision destiné au professionnel associé en milieu social).

2.3.3.2. La « rencontre/entrevue »

La « rencontre/entrevue » doit être envisagée comme un échange et non comme un interrogatoire à sens unique, elle peut être agréable et enrichissante. Alors, plutôt que de subir cette « rencontre/entrevue », il faut vous y préparer afin d'obtenir toute l'information qui vous intéresse, de montrer qui vous êtes et de prendre une décision de lieu de stages éclairée.

Puisque vous n'aurez probablement que quelques jours pour vous préparer à cette « rencontre/entrevue », commencez dès maintenant à y penser. Faites la liste des questions que vous avez quant à un futur milieu de stages. Préparez-vous également à répondre aux questions d'entrevue les plus fréquentes. Prenez le temps de réfléchir à ce que vous attendez de vos stages; quels sont les aspects importants pour vous.

Bien cerner vos compétences est important dans la préparation de la « rencontre/entrevue ». Faites la liste de vos capacités et identifier un exemple concret pour chacune. Même si vous n'abordez pas tous ces aspects lors de la « rencontre/entrevue », votre préparation vous donnera de l'assurance ce qui vous aidera à promouvoir votre candidature en tant que stagiaire.

Assurez-vous d'être au fait de ce qui se passe dans le milieu que vous allez rencontrer. À cet égard Internet et le bureau du chargé de formation pratique (DS-1977), où l'on conserve les dossiers sur les milieux de stages, sont de bonnes sources d'information.

2.3.4 Suite à ces premières rencontres

Lorsque qu'un accord se conclut entre un milieu et un étudiant, ce dernier en avise immédiatement le chargé de formation pratique qui procédera au suivi nécessaire pour finaliser l'entente de placement.

Dans la mesure du possible, il est conseillé à l'étudiant de consacrer quelques heures de présence à titre d'observateur dans le milieu hôte avant le début des stages. Cette implication lui permettra de voir si effectivement le milieu convient à ses besoins et à ses attentes et de bien se préparer à entreprendre ses stages.

CHAPITRE III

INTERVENTION SEXOLOGIQUE EN MILIEU SOCIAL : STAGE I (SEX 3101)

3.1 Présentation du stage I

Le premier stage doit permettre à l'étudiant de s'intégrer à un milieu social et de connaître les tâches qui sont dévolues au sexologue. Dans cette optique, il est à la fois un stage de familiarisation et d'initiation. Un stage d'intégration active. Le stagiaire est appelé à se familiariser avec le milieu social et sa ou ses clientèles de même qu'avec la profession de sexologue, en plus de s'initier à l'intervention de groupe et à l'intervention individuelle (relation d'aide).

L'observation est un moyen privilégié pour réaliser l'exploration du milieu. Cette observation n'est pas passive mais active, c'est-à-dire participante, du fait que le stagiaire se préoccupe d'observer tout en collaborant progressivement aux activités de l'organisme d'accueil. Le stagiaire peut être considéré comme le collaborateur du professionnel associé qui l'invite à participer à ses tâches régulières ou à celles des intervenants du milieu hôte.

Cette observation participante doit être méthodique et porter sur le plus de composantes possibles de la réalité sociale. Les activités d'apprentissage pourraient être, par exemple, l'accompagnement des intervenants, la relation d'aide et l'intervention de groupe étroitement supervisées, etc. Présentées sous ces différentes formes, les activités d'apprentissage permettent d'expérimenter différents rôles se rapportant à la profession de sexologue, préparant ainsi le stagiaire à cheminer graduellement vers l'acquisition d'habiletés à poser des jugements objectifs, à trouver des solutions adéquates, à poser des actes pertinents d'intervention sexologique éducative et préventive.

Ce stage constitue également un moment privilégié pour permettre à l'étudiant de s'observer, de s'interroger sur ses valeurs, ses connaissances et ses attitudes vis-à-vis la problématique et la clientèle, de développer ses capacités à intervenir dans le milieu social, de se questionner sur son cheminement professionnel et sur de nombreux points le concernant personnellement.

3.2 Objectifs de formation du stage I

Le répertoire des cours du baccalauréat en sexologie décrit le cours-stage SEX 3101 *Intervention sexologique éducative et préventive en milieu social : Stage I* de la façon suivante :

Ce cours-stage permet l'initiation à l'intervention sexologique éducative et préventive auprès des individus et des groupes dans un organisme public, parapublic et communautaire. Réflexion sur le rôle du sexologue dans son milieu d'intervention, sa spécificité et ses limites. Participation active à l'élaboration et à l'organisation d'activités à pertinence sexologique auprès d'individus ou de groupes. Approfondissement des connaissances sur la clientèle et analyse de ses besoins par l'utilisation de différentes grilles d'analyse et de cueillette de données. Mise à jour et intégration des connaissances scientifiques sur les problématiques identifiées. Élaboration d'un projet d'intervention à portée éducative et préventive d'environ 15 heures auprès d'une clientèle ciblée. Mise en pratique des techniques d'entrevue et de relation d'aide. Évaluation et critique de son cheminement personnel et professionnel. Ce cours est évalué selon la notation succès-échec.

Préalables : Avoir réussi 20 cours dont : COM1125 *Laboratoire d'entraînement à l'animation*, SEX 2103 *Initiation aux techniques d'entrevue sexologique*, SEX 2201 *Planification d'une intervention sexologique à des fins éducatives et préventives*, SEX 2203 *Étude des programmes d'intervention sexologique éducative et préventive et des stratégies d'implantation*, SEX 2207 *Laboratoire d'initiation aux méthodes et techniques d'intervention sexologique éducative et préventive* et SEX 2208 *Modèles de relation d'aide et d'intervention individualisée*.

Concrètement, les objectifs généraux et spécifiques du stage I ont pour finalité de contribuer à la formation pratique du futur sexologue. Ces objectifs doivent être interprétés comme des séquences d'apprentissage en constante interaction et non divisibles chronologiquement. Ils sont également conçus sur le principe d'un apprentissage progressif. Le contenu de ces objectifs doit permettre au stagiaire de graduer ses apprentissages allant de l'initiation au processus d'intervention.

Objectif général 1 : Comprendre le contexte administratif et organisationnel de son lieu de stages.

Vous serez amené à :

1. présenter l'historique, les orientations, les buts, les objectifs du milieu;
2. identifier les pratiques : les types d'intervention, et les approches du milieu;
3. inventorier les activités et les services offerts par le milieu;
4. décrire l'organisation interne : la structure de fonctionnement, les niveaux d'instances décisionnelles;
5. identifier les acteurs en présence (types d'intervenants), leurs tâches et objectifs, la place faite aux usagers dans l'organisme.

Objectif général 2 : Comprendre le contexte de l'intervention sexologique éducative et préventive, offerte ou à offrir, dans votre milieu de stages.

Vous serez amené à :

1. identifier les caractéristiques sociales, culturelles, affectives, cognitives, etc. de la clientèle visée et/ou de la communauté;
2. identifier les caractéristiques de la clientèle visée, en lien avec la sexualité (valeurs et attitudes), pertinentes et utiles à l'analyse du contexte d'intervention et à la planification de l'intervention;
3. cerner les principales problématiques liées à la sexualité touchant la clientèle et pouvant servir à l'analyse du contexte d'intervention et à la planification de l'intervention;
4. identifier, s'il y a lieu, les lois et politiques sociales reliées à ces problématiques et en saisir les éléments déterminants.

Objectif général 3 : S'initier au processus de l'intervention sexologique éducative et préventive.

Vous serez amené à :

1. analyser le contexte d'intervention sexologique en dégagant les besoins «d'éducation - prévention» concernant la sexualité de la clientèle cible;
2. colliger les données scientifiques pertinentes à l'analyse du contexte d'intervention sexologique;
3. identifier les ressources sociales, humaines et matérielles existantes, en lien avec les besoins identifiés et susceptibles d'être utiles à l'intervention et à l'élaboration du projet d'intervention;

4. élaborer un projet d'intervention sexologique éducative et préventive (objectifs, contenu, activités pédagogiques et modes d'évaluation) réalisable au cours du stage II. Ce projet cherchera à répondre aux besoins de formation identifiés;
5. pour toutes interventions de nature sexologique, utiliser le processus d'intervention : analyse, planification, action, évaluation.

Objectif général 4 : Développer des attitudes et habiletés professionnelles en participant activement à l'ensemble des activités du milieu.

Vous serez amené à :

1. collaborer aux tâches et activités professionnelles des intervenants du milieu;
2. démontrer de l'intérêt et de l'ouverture à travailler avec la clientèle de l'organisme;
3. vous initier à diverses pratiques d'intervention correspondant aux services offerts par l'organisme (ex. : intervention éducative individuelle ou de groupe, relation d'aide, animation, planification et organisation d'activités, etc.);
4. démontrer votre sens de l'initiative et votre sens des responsabilités face aux tâches et aux mandats à assumer mais aussi dans la ponctualité, le respect des horaires, des calendriers et du fonctionnement du milieu, le respect de la confidentialité, de l'éthique et de la déontologie;
5. démontrer du respect dans vos rapports avec l'ensemble des personnes impliquées dans votre stage;
6. démontrer vos capacités à vous ajuster face à des situations nouvelles et imprévisibles ou à la suite d'une évaluation, en utilisant les ressources du milieu, vos ressources personnelles et vos connaissances;
7. être à l'affût des données et des informations susceptibles de nourrir votre réflexion sur l'ensemble des composantes du stage;
8. rédiger de façon claire et structurée les documents professionnels exigés : analyses, rapports, plans d'intervention, etc.;
9. utiliser de façon efficace et claire l'expression orale tant dans les situations informelles que formelles avec le professionnel associé, les intervenants, la clientèle, etc.

Objectif général 5 : Faire un retour critique sur votre intégration dans le milieu ainsi que sur vos attitudes et habiletés professionnelles dans l'ensemble du déroulement du stage I.

Vous serez amené à :

1. évaluer vos principales réalisations et activités au sein du milieu;
2. identifier vos capacités et limites à travailler au sein du milieu, auprès de la clientèle et d'une façon générale dans le domaine de l'intervention sexologique éducative et préventive;
3. évaluer vos perceptions, vos attitudes et vos valeurs à l'égard du milieu, de la clientèle et de la problématique;
4. dégager vos principaux apprentissages, personnels et professionnels, retirés du stage;
5. reconnaître votre propre philosophie face à l'intervention sexologique;
6. reconnaître le rôle du sexologue et la spécificité de son intervention;
7. démontrer vos capacités de jugement autocritique sur votre pratique et votre expérience d'apprentissage.

3.3 Modalités de formation du stage I

Le stage I est conçu comme un stage d'immersion qui permet de faire connaissance avec un milieu social et de s'y intégrer en tant que sexologue. Les observations et les implications du stagiaire l'amènent, entre autres, à analyser le contexte d'intervention et à préparer son projet d'intervention qui s'actualisera au second stage. Dans cette partie seront présentées de façon sommaire la durée du premier stage ainsi que les activités qui y sont reliées.

3.3.1 La durée du stage I

Ce premier stage de 15 semaines, qui débute en septembre et se termine en décembre, équivaut à six crédits. En plus de la présence dans le milieu équivalente à deux jours par semaine (14 heures), pendant 15 semaines, le descripteur des cours du baccalauréat prévoit de 18 à 21 heures de cours préparatoires au stage (cours obligatoire).

3.3.2 Les activités de formation du stage I⁸

Sept grandes activités dictent le déroulement du stage I. Ces activités permettent de s'impliquer progressivement dans le milieu hôte. Il importe de mentionner que ces activités peuvent se vivre différemment selon le milieu où évoluera l'étudiant et selon la clientèle choisie.

3.3.2.1. Rencontres préparatoires aux stages

L'étudiant prépare ses stages en questionnant ses intérêts pour un milieu plutôt qu'un autre. Il aura, pour favoriser sa réflexion et faciliter sa compréhension du processus de stages, à participer à des rencontres pré-stages et à rencontrer le chargé de formation pratique. L'étudiant pourra, par la suite, se présenter dans le milieu et effectuer des lectures pertinentes en lien avec la ou les problématiques du milieu choisi.

3.3.2.2. Les rencontres de groupe

Ces rencontres prévues au calendrier de la session permettent de connaître les orientations, l'organisation et le contenu du stage. Elles permettent également à l'étudiant de trouver des réponses aux questions qu'il se pose sur diverses facettes du stage et de la profession de sexologue. Pour le superviseur de stages à l'université, ces rencontres collectives deviennent en quelque sorte des supervisions de groupe qui lui apprennent beaucoup sur le développement professionnel des étudiants. Par contre, ces rencontres se veulent aussi et surtout des séminaires de mise en commun des expériences de chacun favorisant une démarche réflexive sur l'intervention, la profession, l'identité professionnelle, etc. Voici les éléments pouvant être abordés lors de ces rencontres :

- ⤴ les objectifs et la définition des stages (présentation du syllabus);
- ⤴ la préparation au cours-stage (contrat de stage, projet de stages);
- ⤴ les étapes du rapport de stage (description du milieu, revue de littérature, description de la clientèle, analyse des besoins de formation, projet d'intervention, bilan de stage);
- ⤴ le journal de pratique professionnelle;
- ⤴ les modalités d'évaluation;

⁸ Voir en annexe 1 le tableau présentant les différentes activités du stage I.

- ⤴ l'observation dans le milieu hôte;
- ⤴ le rôle du professionnel associé et le style d'intervention;
- ⤴ la clarification des valeurs;
- ⤴ l'utilisation du matériel pédagogique;
- ⤴ les attitudes d'un intervenant en éducation à la sexualité;
- ⤴ l'éthique et la déontologie de la profession;
- ⤴ le déroulement de l'expérience de stage;
- ⤴ etc.

3.3.2.3. Le contact avec le milieu

Une semaine ou deux avant le début de la session, l'étudiant doit s'entendre avec son milieu hôte pour une date de début de stages située dans **la première semaine du trimestre d'automne**. Dès les premières semaines, le stagiaire et son professionnel associé consignent dans une entente leurs attentes, les tâches et réalisations confiées au stagiaire, les objectifs personnels et professionnels à atteindre par ce premier stage, les modalités de supervision, les ressources matérielles et humaines et leurs périodes de disponibilité. Cette entente prend la forme d'un contrat de stage. Le stagiaire devra également prendre connaissance du code d'éthique en vigueur dans l'organisme d'accueil avant la signature de ce contrat.

Dès les premières semaines, le stagiaire doit commencer à se familiariser avec le fonctionnement du milieu. Il consigne ses observations et ses réflexions dans un journal de pratique professionnelle. Cet outil de travail permet de faire une démarche réflexive sur les événements, c'est-à-dire de les analyser, de les évaluer et ainsi de s'y adapter efficacement. Les indications ainsi notées faciliteront la rédaction du bilan de stage et permettront également au superviseur de stages de suivre le cheminement de l'étudiant dans son vécu de stage. Le journal de pratique professionnelle peut également s'avérer un très bon outil pour le professionnel associé.

3.3.2.4. Observation du milieu social

À partir des suggestions faites par le professionnel associé et le superviseur de stages, le stagiaire s'applique à s'intégrer et à connaître son milieu de stages par l'observation et l'analyse des différentes composantes administratives et organisationnelles du milieu hôte. Il obtient également, par cette observation et cette analyse, des informations plus spécifiques sur la clientèle cible et sur les intervenants tels que les données sociodémographiques, les comportements, attitudes et valeurs en lien avec la sexualité et l'éducation à la sexualité. De plus, le stagiaire s'initie au processus d'intervention en posant des diagnostics sur les conditions favorables à l'intervention au sein du milieu.

En utilisant des techniques plus spécifiques, le stagiaire identifie les besoins de formation en éducation à la sexualité auprès de la clientèle cible. Suite à une consultation auprès des intervenants du milieu professionnel, le stagiaire détermine, par le biais de cette analyse de besoins, la ou les problématiques à développer à l'intérieur de son projet d'intervention. Ce qui lui permet d'effectuer des lectures plus approfondies concernant la ou les problématiques et la clientèle cible, et de produire une revue de littérature sur le sujet.

Les différents documents élaborés par l'étudiant (description du milieu, analyse de besoins et revue de littérature), devront être vérifiés par le professionnel associé. De plus, ce dernier devra fournir à

l'étudiant toutes les informations ou tous documents pertinents pour faciliter l'élaboration du rapport de stage.

3.3.2.5. Participation à l'intervention

De concertation avec son professionnel associé, le stagiaire participe graduellement à différentes activités à titre d'assistant. Par exemple, ce dernier peut aider à préparer une intervention, à animer un sous-groupe de discussion, à répondre aux questions de la clientèle, à participer aux rencontres de planification de la programmation, à observer et participer à des interventions individuelles (relation d'aide).

Un stagiaire peut intervenir en coanimation sans toutefois être responsable de l'activité. Dans certains cas, il peut interroger un groupe ou un individu ou transmettre de l'information sur la sexualité, ceci en présence de son professionnel associé ou d'un intervenant du milieu qui pourra faire un suivi sur l'intervention effectuée. Il est par ailleurs recommandé d'expérimenter, sous supervision, une intervention de groupe avant le stage II. Cela permettra à l'étudiant de briser la glace avec le groupe, de prendre conscience de ses forces et diminuer ses craintes par rapport à ce type d'intervention.

3.3.2.6. Planification d'un projet d'intervention

Le stagiaire commence à préparer son second stage en développant son projet d'intervention en lien avec les besoins de formation relevés dans l'analyse réalisée auprès de la clientèle cible. L'étudiant y précise les objectifs d'apprentissage, le contenu, les stratégies d'enseignement, le matériel didactique et le mode d'évaluation. Une analyse des programmes et/ou des interventions actuelles et passées se rapportant directement ou indirectement à l'éducation à la sexualité facilite la planification du projet d'intervention.

Ce projet est présenté aux personnes impliquées susceptibles d'en faire une critique constructive. Le superviseur de stages et le professionnel associé doivent approuver le projet d'intervention avant son application en stage II.

3.3.2.7. Bilan du premier stage

À la fin du stage I, le stagiaire analyse de façon critique les étapes réalisées au cours de ce premier stage de même que ses valeurs, ses attitudes face à la clientèle, la ou les problématiques, le milieu et la profession de sexologue. Il fait également un retour critique face au déroulement de son stage I et cela tant à l'université que dans l'organisme d'accueil. Pour faciliter la rédaction de ce bilan de stage, l'étudiant peut utiliser la réflexion développée à l'intérieur de son journal de pratique professionnelle.

Outre l'évaluation faite par le professionnel associé et le superviseur de stages, le bilan de stage est en soi une autoévaluation et comprend une autoévaluation de la part du stagiaire. Celle-ci s'effectue en fonction de critères établis par l'étudiant en début de session dans le contrat de stage (objectifs personnels et professionnels) et sur l'ensemble des exigences du stage I.

CHAPITRE IV

L'INTERVENTION SEXOLOGIQUE EN MILIEU SOCIAL : STAGE II (SEX 3201)

4.1 Présentation du stage II

Le stage d'intervention (stage II) s'inscrit comme une suite logique du premier stage puisque ce dernier oriente le sens et les modalités de l'intervention. En premier lieu, l'intervention vise l'apprentissage des multiples facettes : le savoir, le savoir-être, le savoir-faire et le savoir devenir; les activités du stagiaire doivent refléter ce souci d'intégration de ces différentes dimensions. En second lieu, le stagiaire est l'agent principal de la planification, de l'organisation, de l'expérimentation et de l'évaluation de son projet d'intervention; il a l'entière responsabilité de ses interventions qui se voudront systématiques, c'est-à-dire planifiées, organisées, expérimentées et évaluées.

Plus particulièrement, le stage d'intervention constitue un moment privilégié pour permettre à l'étudiant de découvrir son style pédagogique ou professionnel. Le premier stage l'a amené à définir sa propre philosophie de l'éducation à la sexualité ainsi qu'à préciser le modèle d'action pédagogique qu'il désire appliquer. Le second stage lui offrira l'opportunité d'apprendre à agir et à réagir devant un groupe ou avec un individu (relation d'aide), en tenant compte de ses connaissances, ses manières d'être et de faire.

Le stage II doit donc permettre à l'étudiant d'expérimenter son projet d'intervention qui l'amènera à mettre en application ses connaissances et ses aptitudes en intervention sexologique éducative et préventive, de même qu'à développer ses attitudes et ses habiletés professionnelles en intervention individuelle. Donc, l'intervention conduira le stagiaire à une plus grande connaissance de lui-même en tant qu'intervenant en sexologie, à une plus grande autonomie professionnelle et à une action pédagogique davantage personnalisée.

4.2 Objectifs de formation du stage II

Le répertoire des cours du baccalauréat en sexologie décrit le cours-stage SEX 3201 *Intervention sexologique éducative et préventive en milieu social : Stage II* de la façon suivante :

Ce cours-stage permet la mise en œuvre d'un ensemble d'habiletés et de compétences liées à l'intervention sexologique éducative et préventive auprès d'individus et de groupes dans un organisme public, parapublic ou communautaire. Poursuite des activités commencées en stage I : participation active à l'élaboration et à l'organisation d'activités à pertinence sexologique auprès d'individus ou de groupes, mise en pratique des techniques de relation d'aide. Ajustement et application du projet d'intervention éducative et préventive élaboré en stage I. Évaluation critique des interventions quant à l'atteinte des objectifs, la pertinence du contenu, du matériel didactique et des approches pédagogiques. Préparation au marché du travail. Connaissance des milieux susceptibles d'offrir un emploi. Évaluation de son cheminement personnel et professionnel et des démarches à suivre. Ce cours est évalué selon la notation succès-échec.

Préalables : SEX 3101 *L'intervention sexologique en milieu social : Stage I*.

Le but du second stage est de poursuivre la démarche entreprise lors du premier stage en ajoutant à ce dernier les éléments d'une intervention structurée en éducation à la sexualité. L'objectif global veut concentrer l'action du stagiaire sur la planification, l'organisation, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'intervention en éducation à la sexualité en milieu social.

Il va sans dire que les résultats que le stagiaire cherche à atteindre ne doivent pas être compartimentés, mais doivent plutôt être intégrés dans des séquences d'apprentissage en constante interaction. Les lignes suivantes présentent une description des objectifs généraux et spécifiques offrant ainsi une perspective d'ensemble de l'organisation du stage II.

Objectif général 1: Poursuivre le développement des attitudes et habiletés professionnelles en participant activement à l'ensemble des activités du milieu.

Vous serez amené à :

1. Collaborer aux tâches et activités professionnelles des intervenants du milieu ;
2. Démontrer de l'intérêt et de l'ouverture à travailler avec la clientèle de l'organisme ;
3. Vous initier à diverses pratiques d'intervention correspondant aux services offerts par l'organisme (ex. : intervention éducative individuelle ou de groupe, relation d'aide, animation, planification et organisation d'activités, etc.) ;
4. Démontrer votre sens de l'initiative et votre sens des responsabilités face aux tâches et aux mandats à assumer mais aussi dans la ponctualité, le respect des horaires, des calendriers et du fonctionnement du milieu, le respect de la confidentialité, de l'éthique et de la déontologie ;
5. Démontrer du respect dans vos rapports avec l'ensemble des personnes impliquées dans votre stage ;
6. Démontrer vos capacités à vous ajuster face à des situations nouvelles et imprévisibles ou à la suite d'une évaluation, en utilisant les ressources du milieu, vos ressources personnelles et vos connaissances ;
7. Être à l'affût des données et des informations susceptibles de nourrir votre réflexion sur l'ensemble des composantes du stage ;
8. Rédiger de façon claire et structurée les documents professionnels exigés : analyses, rapports, plans d'intervention, etc. ;
9. Utiliser de façon efficace et claire l'expression orale tant dans les situations informelles que formelles avec le professionnel associé, les intervenants, la clientèle, etc.

Objectif général 2: Maîtriser le processus de l'intervention sexologique éducative et préventive.

Vous serez amené à:

1. Ajuster votre projet d'intervention sexologique (la formulation des objectifs, la pertinence du contenu, les conditions de réalisation, la pertinence et la qualité du matériel didactique) ;
2. Assumer la prise en charge des groupes cibles ou des individus lors de vos interventions sexologiques éducative et préventive ;
3. Expérimenter différents types d'activités et modes d'intervention ;
4. Évaluer la qualité de votre intervention sexologique éducative et préventive (le déroulement, le degré d'atteinte des objectifs d'apprentissage, les points forts et les points à améliorer, etc.) ;
5. Appliquer le processus d'intervention (analyse, planification, action, évaluation) à divers contextes au sein du milieu.

Objectif général 3 : Se connaître dans l'action comme personne et intervenant sexologue.

Vous serez amené à :

1. Évaluer vos principales réalisations et activités au sein du milieu ;
2. Identifier vos qualités personnelles, votre savoir-faire, vos capacités créatrices et vos difficultés dans l'exercice du rôle de sexologue ;
3. Évaluer vos perceptions, attitudes et valeurs en lien avec la clientèle, le milieu, la problématique et l'intervention sexologique éducative et préventive ;
4. Faire un retour critique sur le déroulement du stage II, tant à l'université que dans l'organisme ;
5. Discuter de vos perspectives d'avenir en lien avec la profession de sexologue ;
6. Reconnaître la spécificité de la sexologie par rapport aux autres professions sociales.

4.3 Modalités de formation du stage II

Le stage II est conçu comme un stage d'intervention qui permet d'acquérir et de développer des attitudes et habiletés professionnelles liées à la profession de sexologue. L'intervention amènera l'étudiant à faire le point, combler ses lacunes, tirer des conclusions en termes d'amélioration et d'orientation pour sa carrière professionnelle, ce qui constitue des apprentissages importants du second stage.

L'intervention de groupe représente une part non négligeable des activités de l'étudiant dans le deuxième stage. À l'intervention de groupe se greffent l'intervention individuelle dans une perspective de relation d'aide, d'éducation et d'information, la création de matériel didactique, la recherche de ressources, la production de documentation, la présence en tant que personne ressource, etc. Pour mieux situer l'étudiant face au stage II, l'essentiel des informations sur la durée de ce stage ainsi que les activités qui y sont reliées est résumé dans les lignes qui suivent.

4.3.1 La durée du stage II

Le second stage a lieu dans l'organisme où l'étudiant a réalisé les activités de son premier stage. Débutant en janvier et se terminant en avril, ce stage équivaut également à six crédits. Comme pour le premier stage, l'étudiant doit prévoir à son horaire des rencontres collectives à l'université en alternance avec ses présences dans le milieu. La présence requise s'échelonne sur 15 semaines et doit être équivalente à deux jours par semaine (précisément 14 heures par semaine) dans le milieu hôte.

Encore une fois, l'étudiant aura à adapter son horaire en fonction des disponibilités du milieu et de son horaire de cours à l'université.

4.3.2 Les activités de formation du stage II

Lors du stage II, plusieurs activités permettent au stagiaire de mener à terme son projet d'intervention⁹. Encore une fois, il importe de mentionner que les tâches qui seront accomplies peuvent se vivre différemment selon le milieu où le stagiaire évolue et selon la clientèle choisie.

⁹ Voir en annexe 2 le tableau présentant les différentes activités du stage II

4.3.2.1. Les rencontres de groupe

Le stagiaire prépare son stage en effectuant des lectures supplémentaires pertinentes à l'intervention à venir, en modifiant précisément son projet d'intervention et en assistant aux rencontres préparatoires. Ces rencontres qui se déroulent à l'université sont des ateliers de formation prévus pour instrumenter le stagiaire afin qu'il puisse connaître les orientations, l'organisation et le contenu de la session du stage II. Certaines de ces rencontres lui permettront également d'expérimenter un extrait de son projet d'intervention et de recevoir de la rétroaction constructive. Ces rencontres préparatoires peuvent porter sur :

- ⤴ Les objectifs et la définition du stage II (présentation du syllabus);
- ⤴ La préparation du stage II (contrat de stage et projet de stage);
- ⤴ Les techniques d'animation de groupe;
- ⤴ Les étapes composant la réalisation du projet d'intervention (organisation, planification, application et évaluation);
- ⤴ Les modalités d'évaluation des apprentissages;
- ⤴ La préparation à la vie professionnelle;
- ⤴ Le bilan de stage;
- ⤴ etc.

Comme pour le stage I, l'étudiant doit renouveler et modifier son contrat de stage qui explicite entre autres ce qu'il a l'intention d'atteindre comme objectifs personnels et professionnels pour le stage II. L'étudiant poursuit sa démarche réflexive dans son journal de pratique professionnelle. Il s'entend avec son professionnel associé sur l'horaire précis des activités à venir, sur les modalités de supervision et les attentes réciproques concernant le déroulement du stage II. L'entente doit être à nouveau signée entre les deux parties.

4.3.2.2. Implantation du projet d'intervention

Lors du premier stage, le stagiaire a organisé et structuré d'une façon logique et cohérente les objectifs, les contenus, les activités d'apprentissage, le matériel pédagogique et les moyens d'évaluation de ses interventions. Au second stage, il a la responsabilité d'implanter ce projet en s'assurant que toutes les conditions ont été respectées et que les dispositifs soient en place pour réaliser ce projet. À titre d'exemple, le stagiaire doit :

- ⤴ soumettre le projet final d'intervention à l'approbation de son professionnel associé;
- ⤴ faire la publicité pour les rencontres d'intervention auprès de la clientèle cible;
- ⤴ vérifier la composition des groupes qu'il doit rencontrer;
- ⤴ élaborer le calendrier des rencontres de groupe (feuille de route);
- ⤴ vérifier le matériel et l'équipement qui seront utilisés de même que les locaux assignés;
- ⤴ vérifier le contenu et la séquence des rencontres planifiées.

Ces tâches permettent au stagiaire de prendre les meilleures décisions possibles quant à l'application de son projet d'intervention et des changements à y apporter pour le rendre plus pertinent.

Pour faciliter la supervision de la réalisation du projet d'intervention, le stagiaire fournit à son professionnel associé le calendrier détaillé de ses interventions (feuille de route). Celui-ci et le superviseur de stages doivent entériner ce calendrier.

4.3.2.3. Expérimentation et évaluation du projet d'intervention

Le stagiaire prépare et assure la prestation des rencontres avec le groupe cible.

Bien que la majeure partie de ses activités se concentre autour du groupe cible, le stagiaire peut rencontrer, informer et référer des personnes qui requièrent une aide sexologique individuelle ou de couple à long terme. Sa formation ne conduit pas à prendre en charge des individus qui consultent pour entreprendre une thérapie. Ses actions visent à favoriser un mieux-être sexuel auprès des individus sans que des actes thérapeutiques soient portés.

Durant le stage II, le stagiaire concentre ses efforts à expérimenter, à analyser, à évaluer et à réajuster ce qui a fait l'objet de sa conception et de son action pédagogique. Dans ce sens, le stagiaire fait une évaluation détaillée (relevé évaluatif) pour chacune des rencontres avec le groupe cible et la remet au superviseur de stages. Le stagiaire profite de cette évaluation pour proposer des améliorations à son projet d'intervention.

Lors de son expérimentation le stagiaire s'assure de la présence de son professionnel associé à au moins deux rencontres. Cette présence lui permet de discuter de ses forces et des points à améliorer dans l'intervention éducative. Conjointement, ils procèdent à l'évaluation de la rencontre, permettant ainsi au stagiaire d'obtenir des conseils pédagogiques susceptibles de faciliter ses interventions. Le stagiaire planifie, applique et évalue ses interventions en étroite collaboration avec son professionnel associé.

Lorsque le lieu du milieu de stages le permet, le stagiaire planifie la visite de son superviseur de stages pour une rencontre d'encadrement avec le professionnel associé dans le milieu hôte. Le superviseur de stages sera à même de constater et d'évaluer l'évolution de l'étudiant dans son rôle de sexologue.

4.3.2.4. Bilan du deuxième stage

À la fin du stage d'intervention, le stagiaire analyse de façon critique les étapes réalisées au cours du stage II. Cette analyse (bilan de stage) devra être remise au superviseur de stages avant la fin de la session. Ce bilan permettra à l'étudiant de faire une réflexion¹⁰ sur l'ensemble de ses réalisations et de ses acquis au cours du stage II, sur ses attitudes et ses habiletés professionnelles, sur ses perspectives d'avenir en lien avec la profession de sexologue et sur le déroulement en général de son stage et ce tant à l'université que dans l'organisme.

Le bilan du stage II est une autoévaluation critique qui comprend une autoévaluation de la part du stagiaire. Le bilan s'effectue en fonction des critères établis par l'étudiant au début de la session à l'intérieur de son contrat de stage et sur l'ensemble du déroulement de son stage II. De plus, le professionnel associé participe au bilan du stage en remplissant une grille d'évaluation qui lui sera remise par le stagiaire en début de session. Le stagiaire transmet l'évaluation complétée à son superviseur de stages.

¹⁰ Le journal de pratique professionnelle facilite la rédaction de cette réflexion bilan.

CHAPITRE V

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET L'ENCADREMENT DES STAGES

5.1 Les modalités d'évaluation

Le terme évaluation est souvent confondu avec celui de notation. Afin de bien distinguer ces deux énoncés, mentionnons que Legendre (1993)¹¹ définit l'évaluation comme une

démarche ou un processus conduisant au jugement et à la prise de décision. Jugement qualitatif ou quantitatif sur la valeur d'une personne, d'un objet, d'un processus, d'une situation ou d'une organisation, en comparant les caractéristiques observables à des normes établies à partir de critères explicites, en vue de fournir des données utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif (p.575).

L'évaluation permet donc au stagiaire de se situer par rapport à ses compétences professionnelles, de prendre conscience de ses connaissances, ses attitudes, ses comportements et de ses habiletés dans le contexte où il évolue à titre d'intervenant en sexologie. En ce qui concerne la notation, elle est l'action d'attribuer une cote sur le degré de réussite ou d'échec en fonction des objectifs et des exigences des stages I et II.

5.1.1 Processus d'évaluation

Les modalités d'évaluation tiennent compte des principes de stages déjà énoncés dans le premier chapitre. Le stagiaire étant l'agent principal de sa formation, il demeure le premier responsable de l'évaluation de ses stages. Par ses contrats de stages, ses journaux de pratique professionnelle, l'ensemble des parties de ses rapports de stages, les relevés évaluatifs et ses bilans de stages, il témoigne de son souci d'améliorer sa compétence professionnelle comme sexologue. Dans ce contexte

- ⤴ l'évaluation porte sur toutes les composantes des stages et se fait de façon continue;
- ⤴ le stagiaire essaie de faire abstraction du succès ou de l'échec de ses activités et de ses interventions pour porter son attention et son jugement sur ses apprentissages et ses propres capacités.

Le professionnel associé, personne ressource privilégiée, est tout désigné pour aider le stagiaire à procéder à cette évaluation continue de ses apprentissages et de ses capacités. Il est important que le stagiaire soit à l'écoute des réactions de cette personne ressource et demande son appréciation. De plus, le professionnel associé peut l'aider à connaître les perceptions qu'ont les usagers et les intervenants à son égard. D'une manière formelle, cette personne ressource participe à l'évaluation¹² du stagiaire en remplissant les grilles d'évaluation et en présentant ses commentaires à la mi-stage et à la fin de session, autant pour le stage I que le stage II.

¹¹ LEGENDRE, Renald (1993) Dictionnaire actuel de l'éducation (2e édition) Montréal, Guérin éditeur.

¹² Ces grilles d'évaluation seront remises par l'étudiant au début des stages I et II.

Quant au superviseur de stages, il tient à jour un dossier d'évaluation du stagiaire dans lequel les documents pertinents à l'évaluation sont déposés. Le stagiaire le rencontre régulièrement afin d'être guidé et conseillé sur l'ensemble des composantes représentant l'évaluation des stages I et II.

5.1.2 Notation

Le résultat de la notation indique si le stage fut un succès (S) ou un échec (E). Comme pour les autres cours universitaires, les modalités de la notation font l'objet d'une entente entre le groupe et le superviseur de stages. Cependant la politique des stages adoptée au Comité de programme de sexologie propose le principe d'évaluation suivant pour le stage I et le stage II :

- ✦ **une partie par le superviseur de stages** sur la qualité et la pertinence des informations fournies dans l'ensemble des parties des rapports de stages, sur le respect des exigences des cours-stages en fonction des objectifs des stages I et II et sur le professionnalisme de l'étudiant dans l'ensemble des activités et réalisations et ce, tant à l'université que dans le milieu hôte ;
- ✦ **une partie par le professionnel associé** selon une grille d'évaluation construite en fonction des objectifs des stages I et II ;
- ✦ **une partie par l'étudiant** selon ses contrats de stages, ses bilans de stages et à l'aide des mêmes grilles d'évaluation remises au professionnel associé.

L'étudiant et le professionnel associé suggèrent une note au superviseur de stages qui assume la responsabilité finale de la notation pour l'université.

5.2 Encadrement des stages

L'encadrement des stages en sexologie s'effectue à deux niveaux : à l'université par le superviseur de stages et dans le milieu par le professionnel associé. Étant des personnes ressources qui accompagnent le stagiaire, leur rôle ne se limite pas à contrôler et à réviser les actes et les productions du stagiaire. Ils sont davantage des animateurs par leur souci de sensibiliser, de guider et d'instrumenter le stagiaire dans l'atteinte des objectifs des stages en le supportant dans son processus de formation.

5.2.1 Encadrement par le professionnel associé

Le professionnel associé étant un intervenant actif dans le milieu, il représente pour l'étudiant le répondant au sein de l'organisme. Sa fonction lui permet d'aider le stagiaire à réaliser les objectifs des stages. Ce dernier sollicite les commentaires de son professionnel associé sur les activités d'apprentissage et des conseils pour l'ensemble du déroulement de ses stages.

Cette section définit les tâches du professionnel associé. Décrite de façon simple et succincte, cette description ne se veut pas limitative ni restrictive, elle est bien davantage un guide pour un encadrement de qualité. De plus, en raison de la diversité et des contraintes de certains milieux, il peut arriver que l'encadrement offert varie d'un organisme d'accueil à un autre. L'accomplissement des tâches nécessite toutefois que le stagiaire et le professionnel associé se rencontrent environ une heure par semaine (tel que recommandé dans *Les lignes directrices de la politique des stages*, 2001). Une entente est prise (contrat de stages) entre les deux parties sur le moment de ces rencontres.

Développées sous trois grandes catégories, ces tâches ont intérêt à être discutées entre le stagiaire et le professionnel associé pour assurer la bonne marche des stages. Ce dernier est donc invité à accomplir les tâches suivantes :

5.2.1.1. L'insertion dans le milieu

- ✦ prendre connaissance de la documentation (contrat de stage, guide destiné au professionnel associé et autres documents);
- ✦ s'il y a lieu et si offert, participer à une rencontre d'information qui a lieu à l'université (au début du stage I);
- ✦ expliquer au stagiaire les normes, les règlements et le code d'éthique en vigueur au sein de l'organisme;
- ✦ s'entendre avec le stagiaire sur les conditions particulières de ses stages et signer les contrats de stages;
- ✦ prévoir un espace de travail pour le stagiaire;
- ✦ remettre au stagiaire toute documentation utile à ses stages;
- ✦ favoriser les initiatives du stagiaire;
- ✦ planifier avec l'étudiant les activités de stages;
- ✦ assurer le temps hebdomadaire d'encadrement individuel auprès de l'étudiant.

5.2.1.2. La supervision des interventions ou des activités

- ✦ aider le stagiaire à identifier les besoins de la clientèle et du milieu en matière d'intervention sexologique éducative et préventive;
- ✦ aider le stagiaire à mettre en pratique les étapes d'une intervention (individuelle et de groupe);
- ✦ permettre au stagiaire d'intervenir graduellement auprès de la clientèle jusqu'à ce qu'il prenne en main un groupe cible;
- ✦ discuter avec le stagiaire des composantes du projet d'intervention;
- ✦ discuter des attitudes et valeurs ainsi que des forces et limites du stagiaire tout au long des stages en regard de l'intervention, de la clientèle, du milieu, de la problématique et de son rôle en tant que futur professionnel sexologue;
- ✦ assister à au moins deux rencontres lors des interventions de groupe en éducation à la sexualité de l'étudiant avec sa clientèle cible (stage II).

5.2.1.3. L'évaluation des apprentissages

- ✦ discuter avec le stagiaire sur le déroulement du stage;
- ✦ échanger avec le stagiaire sur sa relation avec le groupe cible, l'équipe de travail et sur son fonctionnement dans l'organisme;
- ✦ faire des commentaires à l'étudiant sur l'ensemble de ses réalisations et interventions au cours du stage I et du stage II;
- ✦ s'il y a lieu, accueillir le superviseur de stages lors du stage II;
- ✦ compléter les évaluations du stagiaire portant sur l'ensemble du déroulement de ses stages I et II;
- ✦ échanger sur le degré d'atteinte des objectifs personnels et professionnels du stagiaire;
- ✦ discuter sur les apprentissages faits en stage I et en stage II;
- ✦ suggérer au superviseur de stages la note "succès" ou "échec" sur l'ensemble des

stages de l'étudiant.

5.2.2 Encadrement par le superviseur de stages

Le superviseur de stages guide le stagiaire dans les apprentissages de la profession de sexologue. Selon son horaire, le stagiaire planifie et prépare, pour chacun de ses stages, deux rencontres de tutorat obligatoires avec son superviseur de stages. Le stagiaire peut alors discuter de son vécu et de ses apprentissages, de ses limites et forces dans l'intervention et parler de ses perceptions par rapport à son rôle en tant que futur professionnel en sexologie. En plus des rencontres préparatoires, des rencontres de supervision de groupe sont également à prévoir à l'horaire. Celles-ci permettent aux étudiants de mettre en commun leurs expériences, de pousser leurs réflexions par rapport à l'ensemble des stages et de développer une attitude de collaboration.

Le superviseur de stages prépare l'étudiant à ses stages, l'encadre et évalue les apprentissages réalisés. Pour ce faire, il accomplit les tâches suivantes :

5.2.2.1. La préparation aux stages

- ✦ s'il y a lieu, collabore avec le chargé de formation pratique à l'élaboration et à l'animation des rencontres d'information préparatoires aux stages;
- ✦ assume la prestation des rencontres collectives de stages.

5.2.2.2. L'encadrement

- ✦ reçoit en tutorat individuel et de groupe l'étudiant et lui prodigue avis et conseils appropriés;
- ✦ contacte le professionnel associé pour s'assurer de la bonne marche des stages;
- ✦ se montre disponible pour recevoir et conseiller le stagiaire lorsque des difficultés se présentent.

5.2.2.3. L'évaluation des apprentissages

- ✦ suit chaque étape des stages de l'étudiant et en apprécie le développement;
- ✦ annote, commente et approuve l'ensemble des parties du rapport de stage (description du milieu, description de la clientèle, revue de littérature, analyse de besoins, projet d'intervention et bilan de stage) de l'étudiant;
- ✦ commente les relevés évaluatifs;
- ✦ donne la note finale des stages de l'étudiant en prenant en considération les évaluations du professionnel associé;
- ✦ précise la notation selon l'entente convenue avec le groupe.

CHAPITRE VI DROITS D'AUTEUR ET CODE D'ÉTHIQUE

6.1 Droits d'auteur

Il importe de souligner les droits que possède l'étudiant sur les documents qu'il produit pendant ses stages. L'article 9 du règlement no. 5 (Règlement des études de premier cycle de l'Université du Québec à Montréal - http://www.instances.uqam.ca/reglements/REGLEMENT_NO_5.pdf) stipule que l'université est propriétaire des travaux, mais ne peut pas en faire usage commercial sans l'accord de l'étudiant. Donc **tout étudiant devra bien identifier ses productions en y indiquant clairement et visiblement son nom et la date**. Ce conseil est valable pour l'ensemble des parties des rapports de stages, les grilles d'évaluation, les instruments pédagogiques, les documents d'information et toute autre production effectuée lors des stages.

L'organisme qui accueille le stagiaire ne peut donc pas faire usage commercial d'un document sans accord préalable avec l'étudiant et l'UQAM. À son tour, l'étudiant a le devoir d'inscrire la source de tout document « emprunté » à un auteur ou un organisme. Lorsqu'il compte faire un usage élargi de cet « emprunt », l'étudiant doit alors en faire la demande à l'auteur ou l'organisme concerné.

L'étudiant a le droit et la responsabilité de protéger ses droits d'auteur et le devoir de reconnaître ceux des autres.

6.2 Code d'éthique

L'Unité de programme de premier cycle en sexologie est consciente que pendant sa période de formation pratique en milieu social, l'étudiant a des droits et des responsabilités. Il a droit à des stages pratiques en qualité et en nombre suffisant pour être le mieux préparé possible à son intégration sur le marché du travail. Il a aussi droit à une préparation et à une supervision adéquates de ses stages par des personnes ressources compétentes.

Cependant, dans ses stages pratiques, l'étudiant doit adopter un comportement éthique, c'est à dire qu'il :

1. s'engage à respecter la clientèle et les membres du personnel de l'organisme dans leurs actions, leurs paroles et leurs pensées;
2. consent à respecter le fonctionnement du professionnel associé;
3. consent à respecter l'autorité de la direction de l'organisme;
4. respecte l'entente et les engagements pris auprès du professionnel associé et du superviseur de stages;
5. tient compte des règlements et de l'horaire en usage dans son milieu de stages respectant ainsi la philosophie de l'organisme;
6. prévient dans les plus brefs délais son professionnel associé de toute absence du milieu ou retard prolongé quelle qu'en soit la raison;
7. s'emploie à laisser une image positive de la profession de sexologue;

CONCLUSION

Les étudiants en sexologie sont des sexologues en devenir. Ils ont une formation où l'on privilégie une approche interdisciplinaire. Leur vision et leur compréhension de la sexualité comportent de nombreuses dimensions. Ils sont sensibilisés à l'aspect novateur de la sexologie et des interventions sexologiques. Ce qui implique que dans leur formation une place importante est faite en regard des aspects de vigilance, de réalisme et d'éthique relativement aux actions d'éducation et d'aide qu'ils se préparent à faire. Dans cette optique, les stages représentent pour les étudiants l'occasion unique de collaborer avec le milieu afin de parfaire leur formation.

Les stages en milieu social ont comme but premier de développer des habiletés d'intervention sexologique éducative et préventive (de groupe ou individuelle). Le souci d'améliorer la qualité de la formation pratique en milieu social nous a conduits à proposer une démarche raisonnée et systématique que reflète le modèle d'organisation et de fonctionnement des stages présenté dans ce guide d'information.

Le présent document peut certes aider à définir des activités et à solutionner des problèmes rencontrés dans les stages; somme toute, il demeure un instrument au service du stagiaire. À lui seul, il ne peut pas garantir le succès de cette entreprise. Outre le fait que l'étudiant est le principal responsable de sa formation et qu'il lui revient d'initier et de concrétiser la réussite de ses stages; cette réussite dépend également des personnes impliquées et de leurs actions concertées.

ANNEXE 1

TABLEAU DES ACTIVITÉS DE FORMATION DU STAGE I

ACTIVITÉS

Préparation pré-stages

- ♦ Participation aux rencontres d'information préparatoires aux stages à l'université;
 - ♦ recherche d'un milieu de stages;
 - ♦ rencontre avec le professionnel associé ou s'il y a lieu le directeur de l'établissement ou du service;
 - ♦ lectures pertinentes en lien avec la problématique du milieu choisi.
-

Rencontres de groupe

- ♦ Participation aux rencontres de stage à l'université (six à huit rencontres).
-

Contact avec le milieu

- ♦ Rencontre avec les intervenants du milieu;
 - ♦ entente et signature du contrat de stage;
 - ♦ ouverture d'un journal de pratique professionnelle.
-

Observation du milieu

- ♦ Identification et analyse du fonctionnement de l'organisme (description du milieu);
 - ♦ identification des modes d'intervention;
 - ♦ identification et analyse des besoins de formation en éducation à la sexualité;
 - ♦ identification des données sociodémographiques de la clientèle cible;
 - ♦ lecture plus approfondie sur la ou les problématiques et la clientèle cible (analyse du contexte d'intervention);
 - ♦ consultation auprès des divers agents du milieu.
-

Participation

- ♦ Participation à diverses activités d'intervention supervisées par un intervenant du milieu.
-

Projet d'intervention

- ♦ Identification et analyse des programmes d'intervention en éducation à la sexualité;
 - ♦ élaboration d'un projet d'intervention;
 - ♦ présentation et approbation du projet auprès du professionnel associé et du superviseur de stages.
-

Bilan du stage I

- ♦ Rédaction du bilan de stage;
 - ♦ autoévaluation et autoévaluation;
 - ♦ évaluation par le professionnel associé.
-

* L'étudiant devra également prévoir à ces activités des rencontres de supervision individuelles et des rencontres de supervision de groupe obligatoires à l'université.

ANNEXE 2

TABLEAU DES ACTIVITÉS DE FORMATION DU STAGE II*

ACTIVITÉS

Préparation au stage

- ♦ Lectures pertinentes complémentaires en lien avec la ou les problématiques et la clientèle;
 - ♦ participation aux rencontres de stage;
 - ♦ poursuite du journal de pratique professionnelle;
 - ♦ entente et signature du contrat de stage;
 - ♦ modification au projet d'intervention.
-

Implantation du projet d'intervention de groupe

- ♦ Approbation du projet final d'intervention;
 - ♦ vérification des conditions d'implantation :
 - . publicité;
 - . composition du groupe;
 - . calendrier des rencontres de groupes (feuille de route);
 - . matériel et équipement;
 - . réservation des locaux;
 - . contenu des ateliers.
 - ♦ Rencontres avec les groupes cibles;
 - ♦ évaluation de chacune des rencontres (relevé évaluatif);
 - ♦ présence du professionnel associé à un minimum de deux rencontres de groupe;
 - ♦ visite du superviseur de stages.
-

Intervention individuelle

- ♦ Rencontres individuelles avec des usagers, sur demande ou intervention informelle;
 - ♦ analyse de la demande;
 - ♦ intervention et/ou référence;
 - ♦ évaluation de l'intervention.
-

Bilan de stage II

- ♦ Rédaction du bilan de stage;
 - ♦ autoévaluation et auto notation;
 - ♦ évaluation par le professionnel associé.
-

* L'étudiant devra également prévoir à ces activités des rencontres individuelles de supervision à l'université, et des rencontres de groupe. Ces rencontres feront l'objet de planification lors du premier cours-stage avec le superviseur de stages.